RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE MOUDEYRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2026 DCM 2026 / 038

Nombre de membres
- **En exercice : 11**
- **Présents : 10**
- **Excusés représentés : 0**
- **Absents : 1**
- **Votants : 10 Pour : 10**
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 05 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize du mois d'octobre à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents :	CELLE Éric	CHANAL Fabrice	CROZE Michel
	DESCAMPS Véronique	GENTES Laurent	GRAIL Gaétan
	HOPFNER Laurie	MAURIN Anne-Gaëlle	MONTAGNON Estelle
	SAURON Jérôme		

Absent(s) excusé(s):

Absents : DE JOCAS Marie-Astrid

Secrétaire de séance : CROZE Michel

TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LA TOITURE DE LA FERME PERREL

Monsieur le Maire rappelle que la toiture de la Ferme Perrel est en mauvais état et qu'il convient de prévoir des travaux importants de réfection du chaume sur les prochaines années.

Après plusieurs échanges avec un architecte du patrimoine, une procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence issu de la dérogation de la loi ASAP (article 142) a été lancée pour une première phase d'urgence dès le printemps 2027. Cette étape permettrait de rénover les parties les plus abîmées de la toiture et de limiter les gouttières : le faîtage et les deux travées au niveau de la porte de la grange.

La Ferme Perrel étant classée aux Monuments Historiques, l'artisan devra travailler en respectant le savoir-faire traditionnel des toits de chaume. Un dossier sera déposé à la DRAC pour validation.

Monsieur le Maire présente le devis proposé par Mr Bastien Machet, chaumier.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **Approuve** la première phase de travaux de la toiture de la Ferme Perrel pour le printemps 2027 ;
- **Valide** le devis de Mr Bastien Machet pour un montant de 50 550 € HT ;

AR Prefecture
043-214301442-20261013-2026_038-DE
Reçu le 21/10/2026

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention auprès des différents organismes : DRAC, Département, Région ... ;

- **Charge** Monsieur le Maire de la présente décision.

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent GENTES



AR Prefecture

043-214301442-20261013-2026_038-DE
Reçu le 21/10/2026